

Dossier suivi par : Mme Caroline MARTENOT MANAC'H

Tél. : 02 47 80 11 68

Port. : 06 30 49 43 45

Mail : c.martenot@scot-agglotours.fr

Tours, le 28 février 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

L'année 2024 a été une année intense pour la révision du SCoT et pour la vie du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle. Elle a vu l'aboutissement des groupes partenariaux, des travaux de la scène citoyenne et le lancement des réflexions autour du Projet d'Aménagement Stratégique.

2025 sera tout autant dense avec d'une part la poursuite et la finalisation des travaux du SCoT : Projet d'Aménagement Stratégique, Document d'Orientations et d'Objectifs, et réalisation de l'ensemble des pièces du dossier ; d'autre part la phase d'arrêt à l'issue de l'arrêt du SCoT le 30 juin prochain qui comportera la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique notamment.

- Au niveau national :

- Des incertitudes persistent concernant les évolutions autour du Zéro Artificialisation Nette et la proposition de loi TRACE. Pour autant, différents sujets ont animé l'actualité de la planification comme les réflexions sur les sols vivants, la renaturation, etc.

- Au niveau régional :

- Les incertitudes nationales ont amené la Région Centre-Val de Loire à mettre en pause les travaux du SRADDET, impactant les travaux du SCoT de l'Agglomération Tourangelle puisque le SRADDET devait donner une enveloppe projetée de la consommation foncière pour la décennie 2021 – 2030.

- Au niveau local : une année charnière pour la révision du SCoT

- Un an après le lancement du groupe partenarial dédié à l'habitat en juin 2023, les groupes partenariaux se sont poursuivis et conclus en 2024. Dédiés aux thématiques de l'économie, de l'environnement et de la mobilité ils avaient pour objectif de compléter les éléments de diagnostic, d'identifier des orientations stratégiques et d'envisager des pistes d'actions réglementaires et opérationnelles. Cette approche croisée vise ainsi à alimenter l'ensemble des pièces constituant le SCoT : rapport de présentation, Projet d'Aménagement Stratégique, Document d'Orientations et d'Objectifs et Programme d'Actions.
- Lancée en septembre 2023, les participants de la scène citoyenne ont remis leur Livre Blanc sur les modes de vie dans l'Agglomération Tourangelle en 2050 aux élus du SMAT en mars 2024.

Ce collectif de 30 citoyens, recrutés par tirage au sort, a su s'immerger dans l'Agglomération Tourangelle pour en dessiner les contours à horizon 2050.

Le Livre Blanc qui en ressort est un véritable projet citoyen, qui comme les revues des séquences thématiques, constitue un des matériaux de la fabrique du SCoT. Cadre de vie, place des nouvelles technologies, mobilité, consommation sont autant de sujets abordés.

- Arrivé en début d'année 2024, le groupement des bureaux d'études La Boîte de l'Espace, Ieti et Acadie sont venus renforcer l'équipe technique de la révision du SCoT composée du SMAT et de l'ATU. En charge de l'élaboration de différentes pièces du SCoT, ils ont été notamment amenés à piloter la séquence environnement ou encore l'Etat Initial de l'Environnement. Se basant sur les travaux déjà réalisés au sein des groupes partenariaux ou de la scène citoyenne, un atlas des enjeux du territoire a été réalisé et présenté aux élus du SMAT en juillet 2024, puis auprès de l'ensemble des élus du territoire début octobre. Cet atlas revient à travers 11 cartes sur les enjeux principaux de la révision : démographie, habitat, emploi, commerces et services, paysages et patrimoine, trames et biodiversité, risques et ressources, mobilités, espaces productifs, et les sols. Il servira de base aux réflexions du SCoT et alimentera les futures orientations stratégiques.
- La révision du SCoT a enclenché sa seconde étape avec le lancement de la phase dédiée au projet politique. Sur la base des revues, du Livre Blanc de la scène citoyenne et de l'atlas des enjeux, les élus du bureau du SMAT ont entamé des arbitrages autour du Projet d'Aménagement Stratégique et de sa transposition dans le Document d'Orientation et d'Objectifs. Ces deux documents sont abordés simultanément pour s'assurer de la portée opérationnelle des décisions politiques et stratégiques. Trois bureaux se sont tenus entre octobre et décembre pour aborder les thématiques attendues par le Code de l'Urbanisme. A l'issue de ceux-ci, une première version du PAS a pu être réalisée et sera présentée en début d'année 2025.
- Lancé à l'automne 2023, le DAACL, dont la réalisation a été confiée au bureau d'études Pivadis, arrive quasiment à son terme à l'issue de l'année 2024. Des rencontres communales se sont tenues au cours de l'automne pour aboutir à des fiches communales identifiant les sites pour le développement du commerce.

En 2025, la révision du SCoT va comporter deux temps majeurs. Le premier semestre sera consacré à la finalisation des travaux du SCoT avec le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique le 28 février prochain, avec la réalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs, l'aboutissement du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique. Le deuxième semestre sera dédié à la phase d'arrêt du SCoT, avec un arrêt du SCoT prévu le 30 juin, puis la consultation des Personnes Publiques Associées et l'enquête publique.

Ces deux temps impactent le projet de budget primitif 2025 du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle et sont à prendre en compte dans sa préparation, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Le contexte national et local, et les incertitudes budgétaires amènent le SMAT à optimisé drastiquement le projet de budget primitif 2025, et ainsi à maintenir la cotisation des EPCI membres à 0,51 € par habitant, comme les deux années précédentes.

Pour aboutir à un maintien de cette cotisation, le SMAT a dû procéder à des ajustements pour équilibrer le projet de BP 2025, en :

- S'appuyant sur l'excédent de fonctionnement ;
- La réduction de certaines lignes budgétaires ;
- Le décalage d'une partie de la facturation du groupement La Boîte de l'Espace / Acadie / Ieti en 2026 ;
- La possibilité d'annuler une mission du marché (programme d'actions) ;
- L'évolution de la convention pluriannuelle avec l'ATU pour revoir le montant de la contribution et lisser la participation du SMAT, fixée initialement à 0,13€ par habitant de 2023 à 2025, avec la réalisation d'une nouvelle convention à 0,09€ par habitant allant jusqu'en 2027, avec un programme de travail à définir pour la mise en œuvre du SCOT ;
- Une estimation de l'enquête publique comme variable d'ajustement.

Ainsi le projet de BP 2025 s'équilibre avec un maintien de la cotisation à **0,51€ par habitant**.

Cas particulier concernant la fin du détachement de M. TALLOIS, ancien directeur du SMAT

Une incertitude pèse sur le projet de budget primitif 2025, il s'agit de la fin du détachement de M. TALLOIS, ancien directeur du SMAT. Les services de l'Etat de Haute Savoie ont notifié M. TALLOIS de la fin de son détachement à la fin de l'année 2024, il sera donc réintégré aux effectifs du SMAT au 1er mai 2025 s'il ne trouve pas d'emploi d'ici cette date. La création d'un poste pourra être envisagée.

Le SMAT devra lui verser un salaire. Le montant estimé de sa rémunération devrait s'élever à environ 40 000€ en 2025.

Ce montant n'est actuellement pas intégré au projet de BP 2025, car il est possible que M. TALLOIS ne réintègre pas le SMAT s'il trouve un emploi avant le 1er mai 2025. S'il venait bien à intégrer les effectifs du SMAT, alors une décision modificative sera prise pour faire un second appel à cotisation correspondant au montant de sa rémunération. Cette décision modificative interviendrait au plus tard au mois de septembre.

Cela nécessiterait alors une augmentation de la cotisation de 0,10€, soit 0,61€/ habitant au total.

--0--

Sur la base de ces éléments de contexte, en l'état actuel, le budget du SMAT pour l'année 2025 peut donc se présenter sur la base suivante :

1°) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES

D'un montant de 266 704,11 €, elles comprennent :

1. COTISATION DES MEMBRES DU SMAT

Il est rappelé que la principale ressource du SMAT est constituée par la contribution des membres du syndicat basé sur le nombre d'habitants de leur territoire.

L'équilibre global du budget 2025 devra prévoir une cotisation à **0,51 €/habitant afin de répondre aux attentes de la révision**. Compte tenu de la population au 1^{er} Janvier 2023, soit 399 272 habitants, la recette totale attendue sera d'environ 203 628,72 €.

2. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

L'amortissement des subventions générera une recette de 37 802 € (10 857 € en 2024).

3. L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement de l'année 2024 générera une recette prévisionnelle de **60 729,27 €**.

B. LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'un montant de 266 704,11 €, se composent des postes suivants :

1. CHARGES A CARACTERE GENERAL 82 847,25 €

- Cotisation à l'Agence d'Urbanisme et à la FédéSCoT 40 250 €

Conformément à la convention-cadre pluriannuelle 2023-2025 prévue entre le SMAT et l'ATU, la cotisation à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Tourangelle est maintenue à 0,07 € par habitant en section de fonctionnement, à laquelle s'ajoute 750 € au titre de l'adhésion. Une partie sera versée en subvention d'investissement à l'ATU, à hauteur de 0,06 € par habitant, soit une cotisation totale de 0,13 € par habitant.

- Charges de gestion courante et fournitures 42 597,25 €

Ces crédits comprennent les assurances, les fluides, les frais de duplication, d'affranchissement liés à la mise en œuvre du SCoT ainsi que les programmes partenariaux dans le cadre du suivi de la révision du SCoT. A cela s'ajoutent les fournitures administratives.

2. DEPENSES DE PERSONNEL 127 300 €

Les effectifs du SMAT seront inchangés, à savoir deux personnes : la directrice du SMAT et un chargé d'études.

Il est à noter que le projet de BP 2025 intègre le défraiement des commissaires enquêteurs dans le cadre de l'enquête publique.

C. AUTOFINANCEMENT

Le solde des recettes et des dépenses réelles de Fonctionnement permet de dégager un autofinancement de **55 546,86 €** Celui-ci permettra d'assurer :

- un virement facultatif à la section d'investissement de 17 744,86€
- l'obligation d'amortissement des biens à hauteur de 37 802,00€

2°) SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES

Les recettes d'investissement, d'un montant de 75 346,12 € sont composées :

- du FCTVA	8 257 €
- du virement à la section d'investissement	17 744,86 €
- de l'autofinancement : montant des amortissements	37 802 €
- de la reprise du résultat de l'exercice précédent	11 542,26€

B. LES DEPENSES

Les dépenses d'Investissement s'élèvent à 75 346,12 € dont :

- **Les dépenses réelles d'investissement**, d'un montant de 73 000 €, dont :

- Etude(s) liée(s) à la révision du SCoT : 62 000 € d'envisagé pour l'année 2025,
- Reports de l'année précédente : 11 000€

- **Les dépenses d'ordre d'Investissement** relatifs à l'amortissement des subventions s'élèvent à 2 346,12 €.

ANNEXE 1

STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

1 - L'évolution et structure des effectifs en 2025

Le SMAT, compétent en matière de schéma de cohérence territoriale sur son territoire, a été créé par arrêté préfectoral du 10 novembre 2003.

Depuis le 1er septembre 2005 jusqu'en décembre 2020, l'effectif était constitué d'un agent titulaire à temps complet appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, ainsi qu'une agente à temps partiel au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

En avril 2021, une agente contractuelle a été recrutée dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux suite au départ de l'ancien chef de projet SCoT. Par ailleurs, le SMAT a créé un poste de chargé d'études par délibération du 18 juin 2021 à temps complet appartenant au cadre des attachés territoriaux.

Un poste pourrait être créé du fait de la situation exceptionnelle de la fin du détachement d'un ancien agent du SMAT, et au regard des besoins liés à l'arrêt du SCoT.

ANNEXE 2

Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au 1^{er} janvier 2025

Loi n°2014-873 du 4 août 2014 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 fait obligation d'élaborer un rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs services dans les collectivités de plus de 20.000 habitants, préalablement à la préparation de leur budget.

L'effectif du Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle est composé de deux postes à temps plein:

- un poste permanent relevant du cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux de la filière technique, occupé par une femme ;
- un poste permanent relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux permanent, occupé par un homme ;